Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: - (2019)
Heft: 9

Artikel: Carimentran : le(s) Sauvage(s)
Autor: Boillat, Olivier
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-853455

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Carimentran : le(s) Sauvage(s)

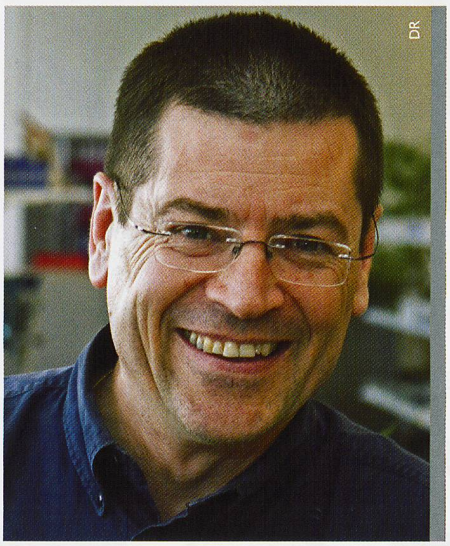
DR

Olivier Boillat, gardien de la tradition du Carimentran.

De l'extérieur, on pourrait presque se demander quelle mouche a donc bien pu piquer Olivier Boillat, juriste de profession, pour revêtir un « habit » de Sauvage à chaque Carnaval des Franches-Montagnes depuis plus de trente ans. Car c'est là aussi une tradition singulière que le comité du carnaval a remise au goût du jour. « Cette pratique dite de Carimentran a été réintroduite au Noirmont en 1991, mais nous savons qu'elle est bien antérieure à cette date, explique notre interlocuteur. De là à savoir en quoi cela consistait exactement, c'est autre chose. »
Des documents y font en effet référence en 1577 dans les « accords des manants du Noirmont ». On y parle de poulains devant être présentés devant un jury avant le Carimentran.

Une tradition à travers l'Europe

Aujourd'hui, les quinze personnes constituant le comité du Carnaval des Franches-Montagnes sont exclusivement masculines. Une particularité toute franc-montagnarde, mais totalement justifiée en regard du passé. « C'est une réminiscence des sociétés de garçons qu'avait auparavant chaque village, explique notre interlocuteur. Et seules ces quinze personnes sont habilitées à porter le costume de Sauvage. »
Car loin d'être un folklore issu de nulle part, la tradition de la sortie des Sauvages répond non seulement à une symbolique forte et détaillée, mais également, à l'époque, à un processus de rencontre entre garçons et filles.
Pourquoi perpétuer cette tradition ? « Pour garder et transmettre l'âme de la région, de ses us et coutumes. Cette tradition en fait partie intégrante. »
Anthropologues et sociologues d'ici et d'ailleurs se sont intéressés à cette pratique remise au goût du jour. D'autant que traditionnelle dans notre canton, cette sortie des Sauvages n'est pourtant pas propre au Noirmont uniquement. « On retrouve cette spécificité sur une bande continentale allant du sud-ouest du Portugal pour remonter jusqu'en Pologne, conclut Olivier Boillat. Il existe une tradition des Sauvages partout et chacun avec son bestiaire. »
Preuve en est que la tradition intéresse par-delà nos frontières cantonales, les Sauvages ont été invités à la Fête des Vignerons, qui se tiendra à Vevey du 18 juillet au 11 août pour représenter le canton du Jura.

DR

Photo ci-dessus et en haut à droite : La bande se déplace avec bruit dans le village à la recherche de la personne, si possible une jeune fille, qui osera les provoquer en criant le mot « connu ». La poursuite sera alors lancée à travers le village et les « connus », armés de verges et de fouets, tenteront d'attraper la jeune fille avant qu'elle ne se réfugie dans une maison. Dès qu'elle aura échappé aux « connus », une autre relancera le cri à l'autre bout du village et la poursuite reprendra dans un autre lieu, jusqu'au moment où l'une d'entre elles ne pouvant échapper aux mains des Sauvages se fera attraper. Elle sera alors fouettée, noircie à la suie, voire jetée dans la fontaine.*

**Le Carnaval jurassien (XIX^e^ et XX^e^ siècles). Une réflexion sur la tradition, Laurence Marti.*

Pour en savoir plus

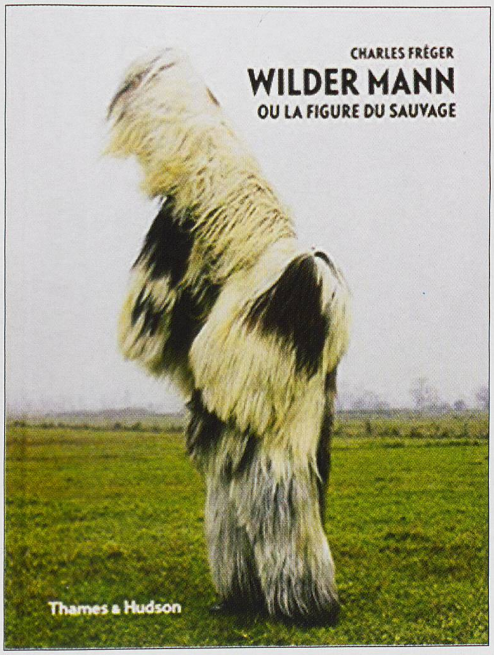

Charles Fréger a photographié de nombreux sauvages en Europe. Ce travail photographique comprend bien sûr nos sauvages jurassiens.
Wilder Mann, ou la figure du sauvage, Charles Fréger. Éditions Thames & Hudson

Carimentran. Le carnaval franc-montagnard, 1998. L. Marti, 128 pages richement illustrées, Éditions du Bourg